

Pièces à fournir



Prêt d'honneur Création



Nous nous réservons le droit de ne pas donner suite à votre demande si votre dossier est incomplet et ce préalablement au comité d'agrément.

Les pièces demandées ne sont pas exhaustives et l'instruction de la demande de prêt d'honneur par le chargé de mission ne se réduit pas à la réception des documents.

OBLIGATOIRE POUR TOUTE DEMANDE DE PRÊT D'HONNEUR

- Une *étude prévisionnelle/business plan établie par un expert-comptable, un organisme de gestion ou par vos soins
- Dossier de demande complétée et signée
- Fiche de renseignements complétée
- Pièce d'identité
- Justificatif de situation professionnelle (attestation du pole emploi, attestation du RSA, fiche de paye, ...)

PIÈCES PERSONNELLES

- CV du créateur et des créateurs
- Diplômes, certificats de stages, certificats de travail
- Justificatif d'adresse de moins de 3 mois
- Echéancier des crédits en cours (prêt immobilier, personnel, voiture,...)
- 3 derniers relevés de compte personnel
- RIB personnel
- Dernier avis d'imposition
- Photocopie du livret de famille (si enfants à charge)

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A JOINDRE A L'ETUDE PRÉVISIVIONNELLE/BUSINESS PLAN

- Statuts (ou projet) si création d'une société (SARL, SAS, EURL, SASU, ...)
- Bail commercial ou promesse si nécessaire
- Devis/Factures proformas des investissements (si achat de véhicule, fournir une copie du permis de conduire)
- Devis d'assurance (véhicule, local, matériel, ...)
- Lettres d'intention/ commandes / contrats (en cours ou déjà signés)
- Justificatif de l'apport personnel
- Kbis si l'entreprise est déjà créé



Cofinancé par
l'Union européenne



REGION REUNION
www.regionreunion.com



Ce projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Réunion dont l'autorité de gestion est la Région Réunion, L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER